

Clap de fin ou nouveau départ ?



Supplément n°190 - novembre 2015

RÉMUNÉRATION

Le Ministère annonce des évolutions importantes.

Tous les détails sur :
www.se-uns.org rubrique Ash



A PRÈS 18 MOIS DE DISCUSSIONS, la nouvelle circulaire Segpa est parue. Alors qu'à l'ouverture du groupe de travail, la question de l'inclusion était au cœur du projet, on a vu au fil des échanges s'affaiblir la dimension inclusive.

Face à ce texte en demi-teinte, nous considérons que cette nouvelle circulaire ne relève pas le défi de l'École inclusive et ne répond pas à la baisse constante des effectifs (1000 postes en 15 ans !) qui conduit à la fermeture de plus en plus de divisions. Certes, les retours des expérimentations de 6^e inclusive montrent que de nombreux points restent à évaluer et à faire progresser (temps de concertation, échanges de pratiques, définition des progressions, choix des interventions,...) mais elle permet de ne pas stigmatiser les élèves en grande difficulté et de leur apporter les aides indispensables, de développer l'échange pédagogique entre enseignants et d'engager un regard réflexif sur les pratiques.

Depuis de très nombreuses années après de profondes mutations, la Segpa a su s'ajuster aux besoins et aux objectifs nouveaux. Ces changements ont été rendus possibles grâce à l'engagement et à l'investissement des équipes. Au SE-Unsa, la Segpa, on y croit...toujours !



Gilles Laurent,
délégué national Segpa
segpa@se-uns.org

Nouvelle circulaire Décryptage

LE MAINTIEN D'UNE STRUCTURE SEGPA au sein du collège est indispensable. Bien que la nouvelle circulaire n'aille pas assez loin dans la logique inclusive, elle comporte quelques évolutions positives. L'orientation s'effectuera en deux temps : préorientation en CM2 puis orientation en fin de 6^e. Les élèves seront inscrits en même temps dans une classe de Segpa et dans une «classe de 6^e de référence».

Pas d'inscription en classe ordinaire

Nous regrettons que la première mouture qui consistait à inscrire les élèves dans des classes de 6^e «ordinaires» n'ait pas été retenue. Cette organisation présentait le double avantage de sécuriser les postes de PE en les déconnectant de la carte scolaire, et d'ancrer durablement le travail des collègues spécialisés dans les établissements. Trop cher selon le ministère qui évalue le coût entre 700 et 900 postes. Dans cette hypothèse, les élèves de Segpa inscrits en 6^e ordinaire faisaient monter les effectifs ce qui entraînent des créations de postes. Dommage que d'autres syndicats n'aient pas compris cet enjeu et se félicitent de ce recul. Elles devront alors assumer les nombreuses fermetures de divisions qui se profilent à l'horizon.

Structure et inclusion

La structure Segpa avec quatre divisions (ce que prévoyait déjà la première mouture) ne signifie pas un fonctionnement identique sur tous les niveaux. Ainsi, concernant la classe de 6^e, la circulaire permet de mettre en œuvre des modalités pédagogiques variées en lien avec toutes les classes.

Quelles modalités pédagogiques pour la classe de 6^e ?

Trois organisations sont possibles.

1. Le groupe classe Segpa : enseignement des points du programme non étudiés dans la classe de référence.

2. La co-intervention dans une classe de «référence»

Le professeur de la discipline et l'enseignant spécialisé travaillent en binôme, le spécialisé apportant un étayage particulier aux élèves qui éprouvent des difficultés, dont ceux qui relèvent de la Segpa. Cette organisation permet une observation plus fine des élèves, de leurs activités, de leurs réactions face aux apprentissages et un étayage immédiat pour les élèves en difficulté.

3. Le groupe de besoin

Les élèves d'un niveau d'enseignement, dont les élèves qui bénéficient de la Segpa, sont répartis en groupes de besoin. Les professeurs de la discipline et l'enseignant spécialisé prennent en charge chacun un groupe, l'enseignant spécialisé apportant un étayage aux élèves les plus



en difficulté. Les élèves qui bénéficient de la Segpa sont répartis dans les groupes en fonction de leurs compétences, ils ne sont pas rassemblés dans le groupe animé par l'enseignant spécialisé. Les contraintes imposées pour l'organisation des enseignements et des emplois du temps nous paraît matériellement complexe. Par ailleurs, la notion de «classe de référence» doit être clarifiée.

- Est-ce une seule classe du collège qui sert de classe de référence à tous les élèves de Segpa ou sont-ils affectés dans différentes classes du collège de même niveau ?

- Les EPI et l'AP étant étroitement liés aux contenus des programmes enseignés et aux progressions, les élèves de Segpa inclus dans les EPI devront-ils également être inclus sur l'ensemble de l'horaire des disciplines concernées ?

Cela génère de nombreuses questions, sans qu'on sache s'il s'agit de recommandations, de suggestions, voire d'injonctions.

La composition de l'équipe

L'équipe est bien pluri-professionnelle. Le positionnement professionnel des différents intervenants (PE, PLC et PLP) est appelé.

QUID DES PERSONNELS ?

LE SE-UNSA A RAPPELÉ SA REVENDICATION : 18 heures de service hebdomadaire pour les PE, mais le ministère n'a pas l'intention de faire bouger cette ligne.

En ce qui concerne la rémunération, de nouvelles propositions devraient être connues prochainement. Les collègues de Segpa n'en peuvent plus des écarts (taux des HSE, pas de reconnaissance du rôle de PP, pas d'Isoe...).

Nouveaux Programmes

Nouvelles évaluations

ET LES HORAIRES ?

Un arrêté prévoit les nouvelles grilles horaires. Nous avons demandé que les différents scénarii soient illustrés par des exemples concrets qui devraient figurer dans un document collège à venir.

RDV sur : www.se-uns.org/IMG/pdf/Arrete_SEGPA_Vdef.pdf

PARCOURS, INTERDISCIPLINARITÉ, ACCOMPAGNEMENT : des contenus et des modalités pédagogiques redéfinis. La nouvelle circulaire rappelle et renforce la volonté d'une inclusion plus importante des élèves de Segpa au collège ; les nouveaux enseignements complémentaires sont des espaces particulièrement intéressants pour cette inclusion. L'accompagnement personnalisé est le lieu de la mutualisation des compétences des enseignants au service des élèves les plus fragiles, qu'ils soient scolarisés en Segpa ou non. EPI, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours avenir offrent des possibilités renouvelées. Les enseignants de Segpa doivent être associés à l'élaboration du projet du collège pour la rentrée 2016.

Programmes

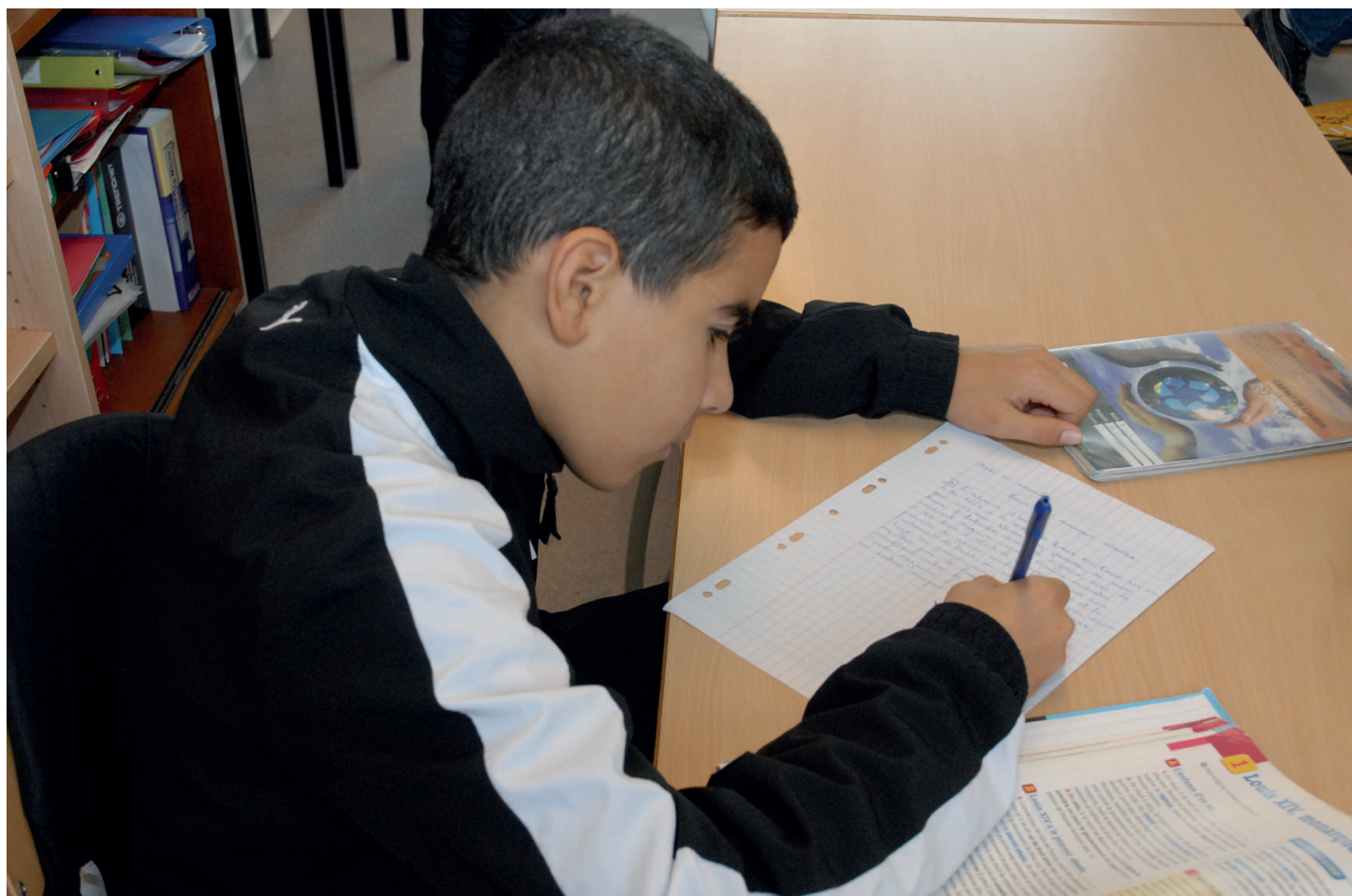
La référence pour les contenus à enseigner en Segpa évolue comme au collège. Démarches d'apprentissage variées, prise

de recul sur l'activité pour saisir les enjeux des apprentissages scolaires sont au cœur du travail pédagogique. Pour le SE-Unsa, les programmes doivent se centrer sur un nombre limité de compétences complexes déclinées en niveaux de maîtrise progressifs.

L'évaluation et le suivi des élèves

La suppression du LPC ne suscite pas de regrets car l'outil était bien mal adapté aux élèves de Segpa et aux apprentissages menés sur les quatre années. Pour nous :

- le suivi des acquis des élèves doit se faire en référence à des niveaux de maîtrise progressifs ;
- le CFG doit être articulé au nouveau socle et certifier le niveau de maîtrise atteint dans les différents domaines. Les apprentissages effectués dans le cadre des enseignements préprofessionnels et des stages doivent être valorisés pour faciliter une orientation réussie vers le LP.



Aller plus loin

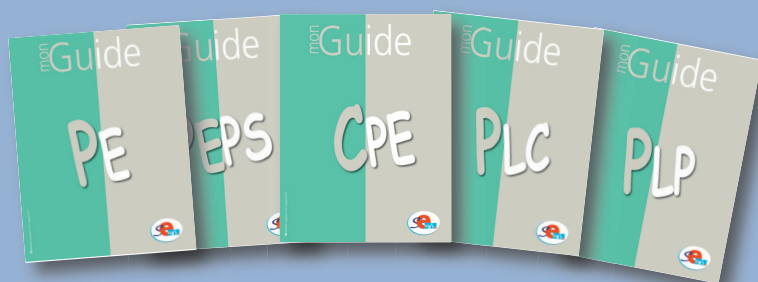
Plusieurs enquêtes se sont intéressées à la Segpa. Elles pointent la sur-représentation d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés ou de l'immigration et le sentiment d'injustice de ces familles face aux inégalités scolaires.

À LIRE :

- Rapport Delahaye (*Grande pauvreté et réussite scolaire*, mai 2015)
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport_IGEN-mai2015_grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf
- Institut national des études démographiques : *Trajectoires et origines 2014*
www.ined.fr/fr/publications/document-travail/trajectoires-et-origines-enquete-sur-la-diversite-des-populations-en-france-premiers-resultats/
- Rapport Tolmont (octobre 2014)
www.assemblee-nationale.fr//14/budget/plf2015/a2261-tIV.asp
- Rapport Delaubier (*Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire*, novembre 2013)
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013095_grande_difficulte_293271.pdf
- «L'orientation vers les enseignements adaptés : Évolution des procédures et des profils des élèves» in *Revue Diversité du CNDP*, juillet 2012
<https://drive.google.com/file/d/0B0i-HvXS1MKKeXBieHh5QThIMm8/view?pli=1>

Nous rejoindre

- Suivez l'actualité en consultant régulièrement notre site www.se-unsa.org rubrique «ASH»
- Demandez votre guide-métier (PE, Certifié, PLP, PEPS...) à votre section départementale du SE-Unsa (coordonnées sur www.se-unsa.org rubrique «Contacts»)
- Abonnez-vous à nos infolettres catégorielles sur www.se-unsa.org/spip.php?rubrique830



Vous n'êtes pas encore
adhérent ?
On vous attend !
www.se-unsa.org
rubrique «Adhérez»

